



## Émissions de COV des matériaux : Réglementations, labels et bâtiments durables

### Eurofins Product Testing A/S

laboratoires de test au Danemark, en Chine, aux Etats-Unis

Anne Toullec

Paris

email: [annetoullec@eurofins.com](mailto:annetoullec@eurofins.com)

## Eurofins Product Testing – Laboratoires eurofins



Eurofins Product Testing A/S

[cov@eurofins.com](mailto:cov@eurofins.com)



Galten, Danemark

Autres activités du groupe: Tests alimentaires, pharmaceutiques, génétiques, environnementaux

■ **La réglementation concerne les produits utilisés exclusivement ou non en intérieur:**

- revêtements de sol, mur ou plafond
- cloisons et faux plafonds
- produits d'isolation
- portes et fenêtres
- produits destinés à la pose ou à la préparation des produits cités ci-dessus

■ **La réglementation française ne concerne pas:**

- Les produits composés exclusivement de verre non traité ou de métal non traité
- Les produits de serrure, ferrure ou de visserie
- Les produits utilisés exclusivement en extérieur

■ **Étiquetage obligatoire**

- Le produit doit être étiqueté pour être commercialisé en France.
- L'étiquetage doit informer les utilisateurs sur les émissions en COV du produit par un pictogramme basé sur un système de classes d'émissions.
- L'étiquette est décrite dans la réglementation.
- L'étiquetage est obligatoire même pour les produits qui naturellement n'émettent aucun COV (exemples: carrelages, pierres) – classe A+

■ **Le fabricant/distributeur est responsable de son étiquetage**

- Le test n'est pas obligatoire.
- Mais un rapport de test est une preuve de conformité.
- Des contrôles seront effectués.

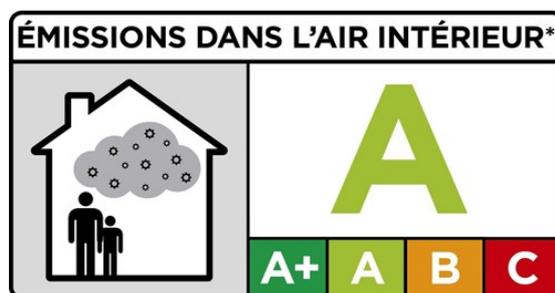
## Réglementations françaises – Étiquetage COV eurofins

Classes	C	B	A	A+
TVOC	> 2000	< 2000	< 1500	< 1000
Formaldéhyde	> 120	< 120	< 60	< 10
Acéaldéhyde	> 400	< 400	< 300	< 200
Toluène	> 600	< 600	< 450	< 300
Tétrachloroéthylène	> 500	< 500	< 350	< 250
Xylène	> 400	< 400	< 300	< 200
1,2,4-Triméthylbenzène	> 2000	< 2000	< 1500	< 1000
1,4-Dichlorobenzène	> 120	< 120	< 90	< 60
Éthylbenzène	> 1500	< 1500	< 1000	< 750
2-Butoxyethanol	> 2000	< 2000	< 1500	< 1000
Styrène	> 500	< 500	< 350	< 250

Les valeurs limites:  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ , testées avec les normes ISO 16000 après 28 jours, calculées avec la pièce de référence européenne.

[www.eurofins.com/france-cov](http://www.eurofins.com/france-cov)

## Réglementations françaises – Étiquetage COV eurofins



\* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

### Échéances d'application:

- **1er Janvier 2012** pour toutes nouvelles références mises sur le marché à partir de janvier 2012.
- **1er septembre 2013** pour toutes les autres références.

[www.eurofins.com/france-cov](http://www.eurofins.com/france-cov)

## Réglementations Françaises - CMR



### Les 4 substances CMR concernées:

- Benzène
- Trichloroéthylène
- Phtalate de dibutyle DBP
- Phtalate de bis(2-éthylhexyle) DEHP

### Produits concernés:

- Produits de construction et produits de décoration (revêtements de sol, murs, plafond)

### Limitation d'émissions

- À 1 µg/m<sup>3</sup> après 28 jours de test en chambre d'émission

**Pas de marquage – Interdiction de commercialisation du produit en France si la valeur limite d'émissions est dépassée.**

[www.eurofins.com/france-cov](http://www.eurofins.com/france-cov)

## Réglementation Allemande – AgBB / DIBt



### Les produits concernés:

- Revêtements de sol textiles et résilients
- Parquets en bois brut et stratifiés
- Sols sportifs
- Enduits pour sol
- Vernis pour parquets
- Enduits muraux
- Colles pour parquets,
- Colles pour revêtements de sol (depuis le 1er Janvier 2012)
- Sous-couche d'isolation pour revêtements de sol (depuis le 1er Janvier 2012)



[www.eurofins.com/france-cov](http://www.eurofins.com/france-cov)

**Differences avec la réglementation française:**

- Tests d'émissions de COV plus complet
- Interdiction de commercialisation du produit en cas de fortes émissions.
- Audits des sites de production.
- Tests de rappel tous les ans.



**Principaux labels volontaires**

- **Indoor Air Comfort, Europe**  
(Produits de construction et décoration)
- **M1, Finlande**  
(tout produit de construction)
- **Blue Angel, Allemagne**  
(plusieurs types de produits)
- **Danish Indoor Climate Label**
- **GuT, Europe** (moquettes)
- **EMICODE, Europe**  
(adhésifs, joints et plus)
- **CertiPUR** (mousse PU)
- **FloorScore, USA** (revêtements de sol)
- **CRI, USA** (moquettes)



**Programmes de bâtiments durables HQE, LEED, BREEAM:**

- Crédits concernant l'utilisation de matériaux faiblement émissifs dans le projet.
- Permet d'obtenir des points pour la certification du bâtiment.



**Exigences sur les émissions de COV:**

- HQE: Exigences sur les émissions de COV Totaux, formaldéhyde, CMR et substances de l'étiquetage français.
- LEED: Exigences sur les émissions dépendantes du type de produit.
- BREEAM: Absence d'émissions de CMR, limitation d'émissions pour le formaldéhyde.



**Anne TOULLEC**

Tel : +33 (0)1 44 62 79 16

Mobile : +33 (0)6 45 27 97 29

Email : [AnneToullec@eurofins.com](mailto:AnneToullec@eurofins.com)

[www.eurofins.com/france-cov](http://www.eurofins.com/france-cov)